

Hérémence Contact



Année 2023



Photo: © Michel Martinez

Sommaire

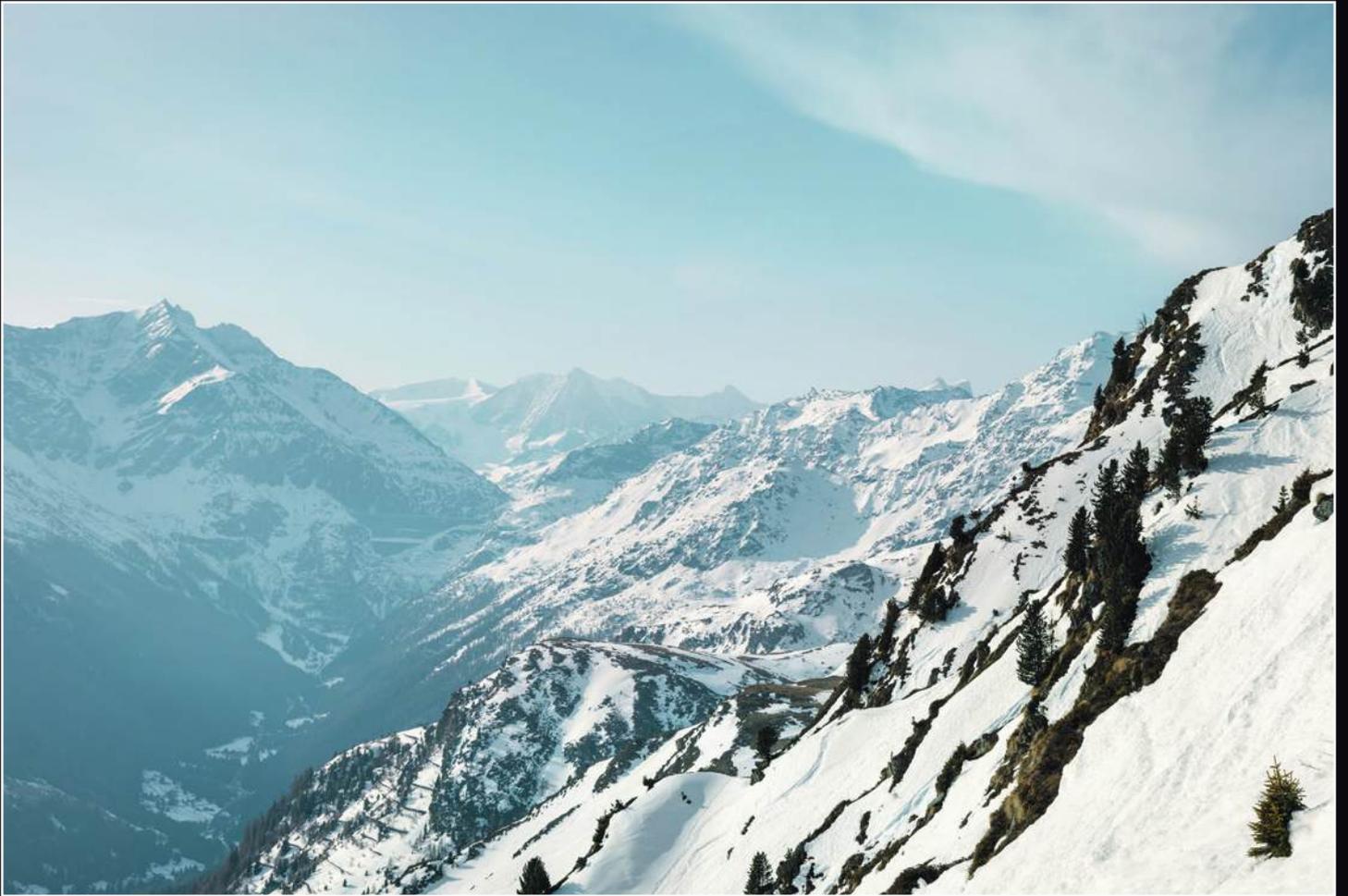
1. – Le mot du président	3
2. – L’administration de la commune en 2023	5
2.1 Généralités	5
2.2 Bâtiments et installations sportives	6
2.3 Sécurité	7
2.4 Santé, social et éducation	12
2.5 Trafic et équipements	13
2.6 Environnement – Aménagement du territoire	21
2.7 Energie – Aménagements hydrauliques	25
2.8 Tourisme et sport	30
2.9 Vie locale	33
2.10 Finances	34
3. – Citoyens à l’honneur en 2023	37
3.1 L’accueil des nouveaux habitants	37
3.2 Jubilaires	38
3.3 Majorité civique	40
3.4 Mérites sportifs et culturels	41
4. – Les sociétés locales	43
5. – Memento	44



VAL D'HÉRENS
SOURCE D'ÉNERGIES

Hérémence
european energy award





Le mot du Président

Soyons les moteurs de notre avenir



Les défis et enjeux propres à une commune telle que la nôtre sont nombreux et importants. Ils touchent à des domaines variés qui, pour la plupart, impactent les générations actuelles et futures.

Conscients des responsabilités et des attentes que ces défis génèrent, avec mes collègues du Conseil communal, nous nous y attelons avec application et sérieux. Pour y parvenir, nous pouvons compter sur une équipe communale motivée ainsi que sur les différents acteurs de la vie locale dont vous êtes les moteurs.

Hérémente est incontestablement une commune qui assume son rôle et prend son destin en main dans des dossiers cruciaux comme l'énergie et sa valorisation, l'aménagement du territoire, la mobilité, le retour des concessions et plus largement la défense des populations de montagne.

Pour atténuer les effets des récentes hausses du prix de l'électricité, les habitants de la commune ont bénéficié d'une augmentation significative du montant de l'aide à l'électricité et aux énergies. Cette adaptation, validée par l'assemblée primaire, a été rendue possible grâce à la gestion efficiente de notre portefeuille énergétique.

L'année dernière, je relevais avec satisfaction l'évolution démographique favorable que connaît notre commune. Elle s'est matérialisée avec la toute récente extension de la crèche Les « PeinsâKIDS ».

Au chapitre des collaborations intercommunales, la commune d'Hérémente s'est fortement impliquée pour le développement de l'offre de transports publics du Val d'Hérens. Au terme de 2 ans d'échanges, une solution a pu être trouvée avec les différents partenaires et la desserte en transports publics améliorée.

Je vous invite à parcourir cette nouvelle édition d'*Hérémente Contact* pour découvrir une partie des multiples réalisations de l'année écoulée. Je tiens à adresser mes vifs remerciements à toutes les personnes ayant contribué à leur concrétisation.

Je vous souhaite une agréable lecture et je me réjouis d'échanger avec vous sur le développement de notre belle commune lors d'une prochaine rencontre.

Grégory Logean
Président



Architectes : fday architecture sàrl + ow architectes sa

Photo : @ Nicolas Sedlatchek



Photo : @ Frédéric Dayer

L'administration de la commune en 2023

Généralités

Départs à la retraite

M^{me} **Pascale Favre**, directrice de l'office du tourisme, a fait valoir son droit à la retraite en date du 30 avril 2023. Elle avait rejoint l'équipe de l'OT le 6 mai 2019. Durant son activité, elle a eu à cœur de développer l'offre touristique de notre commune et de mettre en avant notre patrimoine.

M. **Arsène Gaspoz**, employé au Service des travaux publics depuis le 2 août 1999, a pris une retraite anticipée au 31 octobre 2023. Pendant plus de 24 ans, il s'est affairé à garantir l'état des routes et des chemins, à refaire les murs et à entretenir les différents ouvrages de notre commune.



Nous les remercions vivement pour leur engagement sans faille en faveur de la communauté hérémensarde. Nous leur souhaitons à tous les deux une merveilleuse retraite et que ce nouveau chapitre de leur vie soit rempli de bonne santé, de détente, de plaisir et de partage.

Nouveaux collaborateurs

En date du 17 avril 2023, M. **Yoann Nendaz**, domicilié aux Mayens-de-Sion, a pris ses fonctions en qualité de directeur de l'Office du tourisme, à 100 %. Il est au bénéfice d'un bachelors en marketing et communication. Il a remplacé M^{me} Pascale Favre qui a fait valoir son droit à la retraite. Nous avons eu également le plaisir d'accueillir un nouveau stagiaire en la personne de **Nicola De Girolamo**.

A la crèche-UAPE, M^{me} **Erika Maître**, domiciliée aux Haudères, a été engagée en date du 1^{er} août 2023, en qualité d'assistance socio-éducative à 60 % pour pallier le départ de M^{me} Clémence Fellay.

M. **Edmond Woelffel**, domicilié à Riod, a remplacé M^{me} Diane Renaud, à la cantine scolaire. Une nouvelle apprentie a également débuté sa formation d'assistance socio-éducative en date du 1^{er} août 2023. Il s'agit de M^{me} **Léane Gigandet** domiciliée à Vex.

L'équipe des travaux publics a vu l'arrivée de M. **Florent Sierro**, domicilié à Euseigne, en date du 1^{er} septembre 2023. Il est titulaire d'un CFC de menuisier et remplace M. Arsène Gaspoz qui a pris une préretraite. M^{me} **Marie-Antoinette Moix**, domiciliée à Euseigne, a été engagée en qualité d'aide-concierge pour les locaux communaux sis à Euseigne en remplacement de M^{me} Natacha Seppey, dès le 1^{er} septembre 2023.



Nous souhaitons la bienvenue à tous ces collaborateurs et nous espérons qu'ils obtiendront beaucoup de satisfaction dans leur travail.

Bâtiments et installations sportives

Rénovation du bâtiment communal

L'année 2023 marque la fin des travaux du nouveau bâtiment communal.

L'ensemble du chantier s'est très bien déroulé malgré quelques retards sur certaines fournitures.

Pour rappel, les travaux extérieurs et intérieurs se sont déroulés en deux phases. Les renforts sismiques et le nouveau lamage font désormais partie de l'ensemble et sont parfaitement harmonisés. Concernant la teinte, le sombre a été un choix demandé par le canton pour avoir une uniformité avec les bâtisses avoisinantes.

Au niveau énergétique, une isolation périphérique et la pose de panneaux photovoltaïques viennent améliorer l'efficacité et la qualité énergétique du bâtiment.

Les locaux intérieurs ont également été rafraîchis et modernisés. Un nouveau mobilier et des bureaux ont été mis en place pour les collaborateurs de l'administration et du service technique.

Nous profitons de l'occasion pour remercier les citoyens et utilisateurs pour leur patience durant ce chantier.



Rénovation de la halle de Leteygeon

Le conseil communal était désireux de remettre la halle de Leteygeon en état.

En effets, plusieurs travaux d'entretien relativement conséquents ont été entrepris sur la toiture et les façades durant l'année 2023.

Pour 2024, la commission bâtiment en relation avec l'office du tourisme, prévoient des travaux intérieurs pour moderniser les installations et remplacer le matériel défectueux.

Il est également en discussion de revoir l'attractivité de cette halle en y organisant plusieurs évènements durant l'année.



Transformation de la salle de gymnastique à Euseigne

Des discussions ont été menées avec la Poste Suisse qui souhaitait centraliser les services de tri du Val d'Hérens. Il a été imaginé d'utiliser la salle de gymnastique d'Euseigne comme nouveaux locaux pour répondre aux différents besoins.

Après avoir au préalable échangé avec les sociétés utilisatrices des locaux, des travaux ont été entrepris pour rendre cette salle en adéquation avec son utilisation future. La commune en a profité pour revoir les aménagements extérieurs en termes de places de parc. Une convention de

location et d'utilisation des locaux a été signée entre la Poste et la commune. Dans la mesure où la salle était peu utilisée, cette solution offre un compromis judicieux qui a permis de garder une dizaine d'emplois sur notre commune.

Les manifestations qui étaient prévues à cet emplacement pourront se dérouler au Cycle d'Oriente. Pour les sociétés locales, la location des locaux du CO sera prise en charge par la commune.



Sécurité

Les pompiers se professionnalisent

Après la fusion des différents corps de sapeurs-pompiers de la vallée, l'heure de la mise en commun est venue.

La nouvelle structure étant en place il fallait des hommes pour diriger le CSI Hérens.

Sur proposition de la commission intercommunale du feu, les divers conseils communaux de la vallée ont nommé M. Sierro François-Xavier en qualité de commandant du CSI Hérens avec entrée en fonction le 01.05.2023.

Nomination également de M. Mayoraz Etienne en tant que responsable matériel avec entrée en fonction le 01.07.2023.

Au niveau hiérarchique, le remplacement du commandant est assuré par M. Barnèdes Christophe qui lui œuvre en tant que milicien.



Un grand merci à ces trois pompiers d'expérience pour leur engagement, grâce à eux le CSI Hérens va opérer en douceur ce changement de cap nécessaire.

Merci également à tous ces hommes et ces femmes qui donnent de leur temps pour assurer la sécurité des habitants de nos villages.

Pour terminer, le CSI Hérens a acquis durant l'année plusieurs véhicules d'intervention. Ceux-ci ont fait la joie des petits et des grands lors de l'inauguration du tunnel des pyramides d'Euseigne.

Ces deux officiers ont fait leurs armes au sein du CSP depuis de nombreuses années et sont au bénéfice de tous les cours nécessaires à leurs nouvelles fonctions. L'office cantonal du feu a pour sa part entériné ces deux nominations.

Les pompiers ont profité de cette journée symbolique pour faire bénir leurs nouvelles acquisitions. C'est par un cortège de véhicules rouges, tous feux allumés et sirènes hurlantes, que s'est terminée la manifestation.



Service du feu, nouvelle organisation



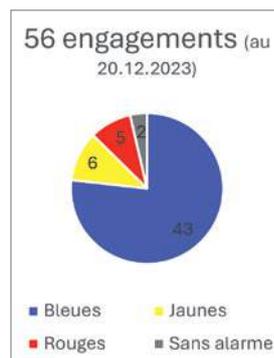
Le centre de secours et incendie Hérens, est né en 2021 de la fusion des corps de sapeurs-pompiers d'Hérémente, Vex, Saint-Martin et Evolène.

Dès lors, un état-major général de 7 officiers de la vallée, emmené par le commandant Christophe Barnèdes s'est affairé à son organisation. Afin d'être le plus efficace possible, le solde des officiers en place est venu compléter les 7 commissions qui se sont réunies pour amener des propositions à l'état-major.

La compagnie, qui était composée à la fusion de 132 personnes figurait très certainement sur le podium des plus grands effectifs valaisans. Aujourd'hui, elle est composée de 112 sapeurs-pompiers dont 110 miliciens. L'expérience future nous le confirmera, mais la vision actuelle de l'état-major prévoit un corps d'approximativement 90 pompiers dont environ 25 personnes pour la commune d'Hérémente. Ces hommes et ces femmes, rappelons-le se mettent à disposition de la collectivité, souvent en devant concilier travail, famille, loisirs et service de piquet. C'est à eux que nous devons, la chance d'avoir une organisation de proximité, de milice, mais qui néanmoins est prête à intervenir 24/24h, 7/7 jours.

Vous nous avez certainement déjà croisés dans l'un des villages de la commune ou de la vallée. Depuis 2023, deux sapeurs-pompiers permanents travaillent pour le CSI Hérens. Les tâches de commandement, de formation ainsi que celle de gestion du matériel et des engins se

sont professionnalisées. Les exigences accrues en termes d'organisation, le matériel technique dont nous disposons ainsi que les changements sociétaux ont rendu obligatoire la mise en place d'une structure professionnelle. Des discussions sont en cours pour amener un 3^e poste dont le travail serait partagé entre le corps de sapeurs-pompiers et les communes partenaires, notamment dans le secteur de la prévention des incendies. La commune d'Hérémente entre autres, se voit construire de magnifiques ouvrages tel que le complexe Dixence Resort. Ce type de bâtiment nécessite de la part des chargés de sécurité communaux et du CSI un travail bien plus conséquent que pour un ouvrage traditionnel tel qu'un bâtiment d'habitation ou une maison individuelle. L'intervention des pompiers se doit d'être bien organisée, sans toutefois pénaliser les autres objectifs.



Sur le terrain, les pompiers de la vallée sont appelés en moyenne 60 fois par année. Il se passe rarement une semaine sans que l'alarme ne retentisse. Fort heureusement le 80 % des alarmes ne nécessite pas l'engagement de plus de 5 personnes. Cependant, pour le 20 % restant, l'effectif peut augmenter jusqu'à 10 fois et ainsi augmenter considérablement les heures d'intervention. Certaines interventions sont aujourd'hui, bien plus systématiquement facturées. D'autres dont la négligence ne pourrait être prouvée ou par exemple lors d'événements dus à la nature, sont à la charge des communes municipales.



Visite des Thermes de la Dixence par les officiers du CSI



Accident de circulation Vex-Hérémente



Cours perfectionnement sous-officiers

Un entrainement régulier est indispensable pour pouvoir assurer les diverses missions confiées aux sapeurs-pompiers. C'est ainsi qu'environ 30 cours par année sont organisés afin de permettre aux miliciens de maintenir un niveau d'efficacité élevé. Les cours sont organisés souvent en soirée ou le samedi dans les différents villages de la vallée. Je remercie la population, la commune et les entreprises pour la mise à disposition d'objectifs d'exercice ainsi que la consilience par rapport aux gênes occasionnées (bruit, fermeture route, ...)

Ceux d'entre vous qui ont été pompiers à Héremence ou qui connaissent notre organisation se posent assurément la question ?

Et la suite? Plusieurs projets sont en cours, plus particulièrement en ce qui concerne les véhicules, les engins et... les locaux pour les stocker et les entretenir. Une bonne dynamique intercommunale dans le domaine de la sécurité fait en sorte que ces projets avancent. Nous travaillons aujourd'hui activement à proposer des solutions concrètes, rationnelles et uniformes pour tous les citoyens hérémensards. Un travail en collaboration avec l'office cantonal du feu, sur la base des standards édictés par la coordination suisse des sapeurs-pompiers (concept SP 2030) est en cours. Bientôt la population aura des nouvelles et je suis persuadé que les hérémensards, soucieux de leur sécurité et de celle de nos hôtes, nous soutiendront.

Le centre de secours incendie se tient à disposition de la population du Val d'Hérens. Et pour conclure, en cas d'urgence, composez les numéros suivants :



Centre de Secours Incendie Hérens

Rue Principale 22 — 1982 Euseigne

feu@csi-herens.ch

François-Xavier Sierro

Commandant

La police intercommunale se réorganise

Pour notre police intercommunale, 2023 a été une année charnière, en effet à la suite de divers soucis organisationnels, les divers conseils communaux, sur proposition de la commission intercommunale de police, ont procédé à la réorganisation du corps de police.

M^{me} Marlène Sy a été nommée dès le 01.11.2023 cheffe de la police intercommunale avec le grade de Sergent-Major.

Le corps de police intercommunal reste inchangé, Messieurs Thierry Duroux et Jérôme Bornet suppléent M^{me} Sy.

Pour rappel, la police intercommunale du val d'Hérens (PIVH) assure des services de piquets H 24 et est joignable en cas de besoin au numéro 027/ 207 23 36 ou par mail à info@police-herens.ch

Nous profitons de l'occasion pour remercier le corps de police pour tout le travail effectué en 2023 et nous souhaitons à M^{me} Sy plein succès dans sa nouvelle fonction.



Projet Vex-Hérémence crues

Lors de l'assemblée primaire du 21 juin 2023, la population a accepté de valider le crédit d'engagement et le projet «crues Vex-Hérémence».

Pour rappel, les eaux qui s'écoulent sur le «Cône de Thyon» ruissellent et alimentent plusieurs torrents du versant, qui courent sur les communes de Vex et d'Hérémence. Les constructions qui se sont développées dans le bassin versant depuis les années 70 ont accentué l'imperméabilisation des sols, ce qui implique des pointes de crues plus marquées dans les cours d'eau lors des intempéries. Le réaménagement du torrent de la Tsenâ au début des années 2000 a été la première étape de cette gestion des crues du «Cône de Thyon». En 2010, des réflexions partielles ont été menées ponctuellement, de concert avec la Commune de Vex, sous l'égide du Service cantonal des routes et des cours d'eau. La division cours d'eau a depuis rejoint le nouveau Service des dangers naturels (SDANA).

Suite aux violents orages de 2018, qui ont provoqué la destruction du lit du torrent de la Corniolle et la fermeture des routes Vex-Euseigne et Vex-Hérémence, le SDANA a réuni les deux communes pour reprendre les réflexions concernant la protection des crues, mais avec une vision globale sur l'ensemble du bassin versant.

Entre 2019 et 2020, le concept général a été établi pour aboutir en septembre 2020 au choix des variantes et à leur approbation par les deux Conseils communaux. Dès 2021, un appel d'offre a été conduit pour choisir un groupement d'ingénieurs, afin de passer du concept à l'état d'avant-projet. Sur cette base, la mise à l'enquête publique interviendra dans le courant de cette année, après la pré-consultation obligatoire des services cantonaux. En parallèle, les aspects financiers ont été traités. Le projet global de protection a été découpé en plusieurs projets particuliers cohérents, dont la réalisation est étalée régulièrement de 2023, pour les mesures urgentes, à 2029. Certains de ces projets concernent les réseaux d'eaux claires et d'eaux usées qui ressortent des plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) de chaque commune. Ils ne sont pas subventionnés sous l'angle de la législation sur les cours d'eau. Les autres, formant la majorité, ressortent des cours d'eau et sont subventionnés à hauteur de 75 %.

Du point de vue financier, cela donne :

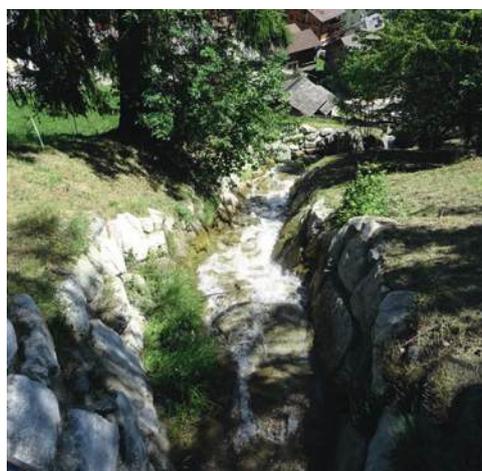
Le projet global prévoit un investissement de CHF 7'400'000.—

- > La part non subventionnée est de CHF 1'550'000.—
- > dont à charge de Vex CHF 1'095'000.—
- > **et à charge d'Hérémence CHF 455'000.—**

La part cours d'eau subventionnée est de CHF 5'850'000.—

Les subventions attendues (75 %) sont de CHF 4'385'000.—

- > Le solde à charge des communes est de CHF 1'465'000.—
- > dont à charge de Vex CHF 955'000.—
- > **et à charge d'Hérémence CHF 510'000.—**



Santé, social et éducation

Ecoles d'Hérémence et la construction du nouveau parking

Dans le cadre de la construction du parking à l'entrée du village d'Hérémence, les classes de 5 et 6 H ont pu suivre le projet. Les enfants sont allés dans la forêt pour voir la coupe des arbres avec les bûcherons. Ils ont ensuite pu voir le sciage et le débitage des troncs.

En décembre, ils sont allés voir le montage de la structure en bois sur le parking.

Afin de garder une trace de cette expérience, des images ont été tournées et un petit film sera monté.



Les « PeinsâKIDS » s'agrandissent

Afin de répondre à la demande croissante d'accueil des enfants, la crèche d'Hérémence s'agrandit pour le début 2024. Un groupe d'enfants en âge « préscolaire » a vu le jour dans les anciens locaux de la banque Raiffeisen à Hérémence. Ce groupe pourra accueillir jusqu'à huit enfants par jour en plus des seize enfants accueillis dans la structure actuelle.



Journée cantonale de marche de Pro Senectute

Le 13 septembre dernier, Pro Senectute Valais-Wallis a organisé sa journée cantonale de la randonnée à la Grande-Dixence. Malgré la pluie, les différents groupes de randonnée se sont rendus à la cabane de la Barmaz pour un apéro.

Ils ont ensuite pu prendre le repas au Ritz dans une ambiance musicale.

Le groupe de randonnée d'Héremence-Vex et environs «Les Rhodos» était présent. Merci à l'office du tourisme qui a participé à cette journée pour faire découvrir aux randonneurs notre belle région malgré le temps maussade.



Trafic et équipements

Ligne TRV: une cadence renforcée et des horaires mieux adaptés à vos besoins

Que ce soit pour vous rendre au travail ou à l'école, découvrir notre région ou vous rendre en ville de Sion, nous avons étendu notre offre de transports publics pour renforcer l'attractivité du Val d'Hérens. Au terme de 2 ans d'échanges, en collaboration avec le Service de la mobilité (SDM), les communes d'Evolène, d'Héremence, de Saint-Martin, de Sion et de Vex, le projet de développement des lignes TRV de la région s'est concrétisé. La commune d'Héremence s'est fortement impliquée dans ce dossier et salue l'accord trouvé entre les différents partenaires concernés.

Le 20 juin 2023, le SDM a informé les communes desservies que les coûts de cette offre supplémentaire s'élevaient à CHF 858'816.—.

La reconnaissance formelle par l'Office fédéral des transports (OFT) n'étant pas encore confirmée, cette prise en charge par le Canton et la Confédération ne peut pas être garantie. Dans le cas où l'OFT ne pourrait pas financer ces prestations cette année déjà, et afin que les entreprises de transport puissent poursuivre leur planification, le SDM a demandé aux communes de garantir le 50 % des coûts engendrés par ce projet. Le SDM s'engage à financer le 50 % restant. En fonction de la reconnaissance immédiate ou non de la part de l'OFT, le coût étant potentiellement à charge des communes desservies pour 2024 est ainsi de CHF 429'408.— (cf encadré ci-contre).

Concrètement, l'offre régionale TRV s'articule désormais de la manière suivante :

Sion – Euseigne - Les Haudères

Un minimum de 13 bus aller-retour par jour (14 ve-sa), soit + 3 paires de courses lu-sa / + 5 paires de courses dimanches et jours fériés

Sion – Les Haudères – Arolla

Un minimum de 5 bus aller-retour quotidiens

Sion – La Forclaz – Ferpècle

Les courses aller-retour sur cette ligne passent de 5 à 8 en fin de semaine

Sion – Les Collons – Thyon 2000

Bénéficiaire de 4 allers-retours quotidiens toute l'année, avec une cadence accrue à 10 allers-retours pour la zone de Thyon et des bains thermaux d'Hérémence.

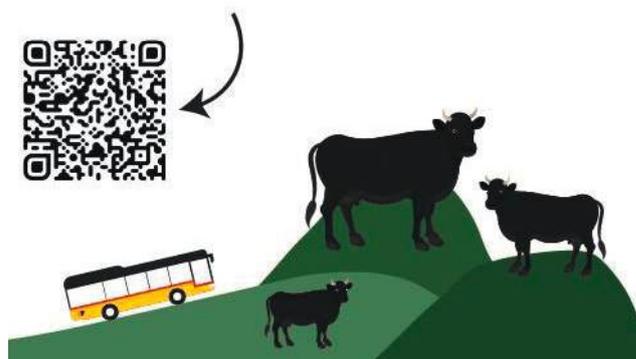
Hérémence – Les Masses – Les Collons, Cambuse (télémixte de la Matze)

Bénéficiaire de 5 bus aller-retour prolongeant la ligne 372 Sion-Mâche, reliant Hérémence à Thyon 1800, tous les jours.

Sion – Hérémence – Mâche

10 trajets quotidiens, avec des horaires étendus le soir, incluant des départs à 20h00 et 21h00 de Sion, soit + 2 paires de courses lu-ve / + 4 paires de courses sa-di.

Découvrez ici l'horaire complet



Description	Coûts (CHF)
<i>Coût total annuel du projet de développement</i>	858'816.—
<i>Coût annuel pris en charge par le Canton (50%)</i>	429'408.—
Coût annuel à répartir entre les communes (50%)	429'408.—
Part d' Evolène	62'946.—
Part d' Hérémence	98'604.—
Part de Saint-Martin	11'359.—
Part de Sion	164'469.—
Part de Vex	92'030.—

Répartition des coûts en cas de non reconnaissance par l'OFT

Inauguration du nouveau tunnel des pyramides d'Euseigne

La construction du nouveau tunnel des pyramides d'Euseigne s'est achevée en automne dernier. Après 18 mois de travaux, l'inauguration a eu lieu le samedi 14 octobre lors d'une journée portes ouvertes pour la population et d'une cérémonie réunissant le chef du DMTE, Franz Ruppen, le président d'Hérémence, Grégory Logean ainsi que les partenaires du projet. La journée s'est voulue populaire et festive avec la participation active de la fanfare «La Dixence», de l'écho des Vallées, du groupe On Air, des sapeurs-pompiers du CSI Hérens et du Ski-club Les Pyramides sous la coordination de notre Office du tourisme.

La mise en service de ce nouveau tunnel intervient 40 ans après que les Pyramides d'Euseigne

aient été classées d'importance nationale. On ne peut rêver mieux pour fêter dignement cet anniversaire que la concrétisation de ce projet dont la réalisation devenait, au fil des années, de plus en plus nécessaire et urgente tant sur le plan sécuritaire que touristique.



Long de 120 mètres et entièrement réalisé dans la moraine en place, l'ouvrage remplace l'étroit tunnel, datant de 1947, qui traversait les formations géologiques. Ce nouveau tracé offre l'avantage de préserver les Pyramides des vibrations et charges générées par l'intensification du trafic routier. En 2015, il était estimé à plus de 3'500 véhicules par jour avec une projection à l'horizon 2035 atteignant 5'250 véhicules par jour.

Le tunnel permet de libérer de l'espace autour de ce site qui constitue l'une des plus incroyables curiosités géologiques des Alpes et de rendre le trafic plus sûr en permettant le croisement de poids lourds et de cars postaux actuellement impossible sous les Pyramides.

Quant à l'ancien tracé, il sera transformé en espace pour les piétons afin que les visiteurs puissent observer les Pyramides en toute sécurité. Ceux-ci, jusqu'à aujourd'hui, se déplaçaient en bordure de la route cantonale.

Les défis techniques qu'imposent une telle réalisation sur ce site géologique exceptionnel étaient nombreux et inversement proportionnels à la longueur du tunnel. Les précautions prises pour s'assurer que les blocs qui coiffent les Pyramides ne chutent pas ont porté leurs fruits. Les travaux du tunnel ont été réalisés sans incidents particuliers grâce à l'engagement et au professionnalisme des ouvriers, mandataires, entrepreneurs et collaborateurs des services concernés. Saint Barbe, patronne des mineurs, que les travailleurs ont

invoquée durant le chantier y a très certainement contribué à sa manière.

En 2016, le Grand Conseil valaisan avait octroyé un crédit d'engagement de 10.5 millions pour ces travaux, décision indispensable à la présente réalisation. Il convient de souligner l'excellente et efficace collaboration qui a prévalu entre le Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement (DMTE), les différents services cantonaux et communaux impliqués et les différentes autorités politiques impliquées tout au long du processus.

Parallèlement à la réalisation du tunnel, la commune d'Héremence planche sur la valorisation touristique du site avec la construction d'un bâtiment à proximité des emblématiques pyramides qui comprendra un pavillon d'accueil, un lieu de dégustation et vente de produits du terroir ainsi qu'un espace d'exposition. Le projet, qui rayonnera sur l'ensemble de la région, a été présenté à la population en mai 2023 et sera prochainement mis à l'enquête publique.



Valorisation du site des Pyramides d'Euseigne

Depuis plusieurs années, la commune d'Héremence souhaite valoriser le site des Pyramides d'Euseigne.

En date du 4 mai 2023, nous avons présenté à la population, à l'occasion de l'assemblée primaire, le projet de valorisation du site des Pyramides ainsi que le projet de modification du carrefour à l'entrée du village d'Euseigne.

Voici un résumé de cette séance d'information.

Le site des Pyramides est un site exceptionnel qui fait partie de l'inventaire fédéral de protection (IFP).

IFP 1708 Pyramides d'Euseigne

Canton	Commune	Surface
Valais	Héremence	68 ha



Les Pyramides d'Euseigne



IFP 1708 Pyramides d'Euseigne

Fiche de l'IFP

Le site n'est actuellement pas mis en valeur et se situe au bord de la route cantonale. Pour y accéder, il faut longer la banquette étroite de la route, cheminement difficile voire dangereux.

Quant au carrefour à l'entrée du village d'Euseigne, au départ de la Route de Tsampelon, il souffre d'un déficit de visibilité et la bifurcation n'est pas aisée.

De 2018 à 2019, des études parallèles ont été menées par des groupements autour de bureaux d'architectes afin de proposer des projets de valorisations. Un jury a désigné le projet « LOÛYE » du groupement composé par Fournier-Maccagnan Architectes, PRA Ingénieurs conseils SA et Bonnemaison-Paysage Sàrl. Ce choix a été confirmé par le conseil communal.

Ce projet traite non seulement la valorisation du site des Pyramides, mais également la problématique du carrefour.

Le projet de valorisation des Pyramides consiste en un bâtiment d'accueil, une passerelle permettant de lier le bâtiment d'accueil aux Pyramides, un escalier vertical le long de ces dernières, des places de parc et divers aménagements.

Modification du carrefour et de la route communale

Quant au projet de modification du carrefour, notre service technique travaille avec le service de la mobilité (SDM) afin de l'améliorer de manière notable. La bifurcation sera déplacée pour permettre une meilleure visibilité et la vitesse devrait être abaissée à 50 km/h avant le carrefour.

La route communale devra également être adaptée et aura une pente plus régulière qu'aujourd'hui.



Situation du bâtiment d'accueil et carrefour à l'entrée du village d'Euseigne avec places de parc et sanitaires sous les places de parc.

Le bâtiment d'accueil, situé sur la crête entre le site des Pyramides et le village, a été conçu pour fonctionner sur les quatre saisons. Quatre étages sont prévus et permettront d'accueillir les visiteurs, avec entre autre une salle d'exposition, un espace de projection, une buvette avec un magnifique point de vue sur le site des Pyramides et ses environs.

Le bâtiment d'accueil



La passerelle, liant le bâtiment d'accueil aux Pyramides, est située en contrebas de la route cantonale et sera accessible à tous.

Elle permet une liaison piétonne sécurisée et à distance du trafic.



L'escalier vertical, permettra d'avoir différents points de vue sur les Pyramides en les parcourant sur leur longueur.

Prochaines étapes

Lors de la séance du 4 mai 2023, nous pensions pouvoir mettre ces dossiers à l'enquête en 2023. En raison de projets en cours sur le territoire communal et d'une demande du canton de réaliser une notice d'impact, le planning actuel prévu est le suivant :

2024	Notice d'impact et rapport Consolidation du dossier de mise à l'enquête Mise à l'enquête des deux projets (carrefour et valorisation) Début des procédures de mise à l'enquête
2025	Assemblée primaire: Demande de crédit

Réfection du sommet de la Route de Soumy et d'une partie de la Route des Mayens

Dans le cadre de notre planification du maintien de la valeur de nos réseaux, nous avons refait en 2023 la canalisation principale nord d'alimentation en eau potable du village d'Hérémente entre le réservoir éponyme et le quartier de Soumy. En parallèle de ces travaux, nous avons complété la mise en séparatif du sommet de Soumy et repris les eaux claires des routes qui ont aussi été refaites.

L'éclairage public a aussi été modernisé et complété dans la zone à bâtir, toujours avec des mâts de dernière technologie (LED) équipés d'un abaissement progressif de la lumière entre 22h00 et 06h00.

L'aménagement de la Route des Mayens a été revu puisque depuis l'élargissement de la Route des Masses entre Prolin et Les Masses, cette route a retrouvé son usage agricole initial. La chaussée a été rétrécie mais des places d'évitement ont été aménagées afin de permettre le croisement. Elle permet toujours le passage des camions jusqu'au sommet de Soumy et à la Place de Fête puisque le passage au travers de Soumy depuis le bas n'est pas possible en raison du gabarit de la route entre les murs et les constructions existantes.

Un décrochement latéral a été créé à l'entrée de Soumy pour modérer la vitesse des usagers car les statistiques du radar ont montré que l'ancien aménagement ne permettait pas le respect de la vitesse sur ce tronçon.

Depuis plusieurs années, nous avons constatés que les GPS dirigent malheureusement le trafic à destination des Masses par cet itinéraire plutôt que par la route officielle. Ce trafic surcharge le quartier de Soumy avec les nuisances qui en découlent. De plus, la route y est plus difficile en période hivernale. En conséquence, le Conseil communal a décidé de limiter le trafic sur cet itinéraire aux seuls riverains. La signalisation routière y relative est en cours d'homologation dans les services de l'Etat.

La Commune tient à remercier tous les intervenants sur ce chantier et salue la qualité des prestations fournies, sur le plan qualitatif comme en matière de respect des délais imposés.

La partie aval de Soumy sera refaite plus tard puisque ce tronçon est en cours d'autorisation par le Canton dans le dossier de la traversée d'Hérémente.



Réfection des infrastructures et des réseaux de la Rue de la Mâchette

Dans la continuité des nombreux travaux menés en 2022 en vue du renouvellement des infrastructures souterraines et des réseaux du village de Mâche, en particulier dans l'optique

d'une séparation des eaux usées et des eaux claires du village, l'année 2023 aura vu la Rue de la Mâchette faire, à son tour, peau neuve.

En effet, de juillet à octobre 2023, le tronçon de rue en question, du carrefour avec la Rue du Village jusqu'à l'entrée supérieure nord de la Mâchette, sur une longueur d'environ 135 mètres, a été assaini et équipé au goût du jour.

Ces travaux ont compris la pose d'un nouveau collecteur des eaux de surfaces, le remplacement de la canalisation d'eaux usées, le remplacement du réseau de distribution d'eau potable, y compris de deux hydrants, ainsi que le renouvellement des divers réseaux souterrains. Bien entendu, l'infrastructure et le revêtement de la chaussée ont eux aussi été remis à neuf.

Les interventions de nos différents prestataires, que nous ne manquons pas de remercier, ont été compliquées par l'exiguïté du secteur, la proximité immédiate de bâtiments et de soutènements et l'impossibilité d'accès avec des véhicules poids lourds conventionnels.

En conclusion, achever ce chantier aura permis de relever le défi du renouvellement des infrastructures publiques au cœur même d'un tissu bâti dense et vernaculaire.



Réfection de la Rue de Bétric à Euseigne

Comme à l'accoutumée, chaque année, le Commune prend à cœur le renouvellement de ses réseaux souterrains, l'amélioration de la qualité de son réseau d'approvisionnement d'eau potable ainsi que la réfection de ses axes routiers.

Ainsi, en 2023, la Rue de Bétric, passage obligé entre le cœur du village d'Euseigne, la Place St-Georges, et les zones résidentielles en perpétuelle développement au sud du village, aura à son tour fait l'objet d'une remise à neuf intégrale.

Sur un tronçon d'environ 250 mètres, 5 mois durant, de juin à octobre, nos prestataires ont brillamment accompli la mission, sans accroc, redonner à la Rue de Bétric une seconde jeunesse bien méritée.

Le réseau d'eau potable, pour le moins vieillissant, a été intégralement remis à neuf, les canalisations d'eaux usées en ciment remplacées par des conduites en fonte ductile et les services renouvelés. Au surplus, afin d'assurer la séparation des eaux de surfaces des égouts, un nouveau collecteur d'eaux claires a été posé. Tous les bâtiments bordiers ont pu être raccordés aux divers réseaux durant la phase de chantier.

Pour ce qui est de la chaussée et des infrastructures routières, celles-ci ont été totalement restaurées afin d'assurer le meilleur confort aux usagers de la route et d'améliorer le bien-être des riverains.

La Commune tient à remercier tous les intervenants sur ce chantier et salue la qualité des prestations fournies, sur le plan qualitatif comme en matière de respect des délais imposés.



Parking de l'entrée nord d'Hérémente

En fin d'année 2023 se sont achevés, à notre pleine et entière satisfaction, les travaux de gros-œuvre, respectivement de la construction en béton-armé de la structure du futur parking. Les maçons auront donc laissé leurs places aux artisans du bois pour que soit montée la charpente recouvrant le premier niveau de l'ouvrage.

Cette seconde étape de gros-œuvre, composée exclusivement de bois issu de nos forêts, avance remarquablement en dépit des nombreux défis à relever, tels que l'acheminement sur site d'éléments imposants par convois spéciaux, les conditions météorologiques hivernales ou la complexité intrinsèque à la mise en place de cette structure ambitieuse.

S'ensuivront rapidement ou sont déjà en cours d'exécution les diverses interventions des différents prestataires techniques, cela

comprenant le revêtement de façade en mélèze, la pose d'une toiture intégralement recouverte de tuiles solaires photovoltaïques, l'installation d'une station de lavage et bien d'autres encore.

Tels que planifiés, les travaux d'achèvement du parking seront exécutés à l'été 2024 et s'ensuivront, dans la foulée, les premières interventions sur la route cantonale attenante (RC 55) dans ce même secteur.

Il est finalement à relever que le concept général de stationnement pour le village d'Hérémente, en particulier dans le nouveau parking, est en cours d'étude auprès des différents services communaux.

La Municipalité remercie ses multiples partenaires et prestataires dans l'exécution de ce projet et se réjouit de la toute prochaine mise en service.



Projet d'aménagement d'un trottoir à Euseigne

Le projet d'aménagement de places de parc et d'un trottoir à l'entrée du village d'Euseigne à la place des deux granges de l'Etat du Valais est en discussion de longue date, plus de 10 ans, avec le Service de la mobilité (SDM). Il est malheureusement resté bloqué durant toutes ces années en raison de la position intangible du Service immobilier et patrimoine (SIP, anciennement SBMA) de conserver la grange dite « ancien relais des diligences » comme bâtiment intrinsèquement remarquable et de par sa position sur une frange de construction. La poursuite du dossier s'était dès lors interrompue.



En raison de la nécessité avérée de cette réalisation pour des questions de sécurité et de stationnement, le dossier a été repris par la commune durant la présente législature, courant 2022. Depuis lors, des discussions constructives ont été menées entre la commune, le SDM et le SIP. Une des deux granges concernées, propriété du SDM, a ainsi pu être démolie en 2023. Quant à la seconde grange, une solution a été trouvée pour faire traverser le trottoir sur une passerelle à l'intérieur de la grange de l'ancien relais des diligences afin d'en garder la substance intacte.

Pour des questions de sécurité piétonne, la passerelle sortira derrière les places existantes, sous la Chapelle, qui seront avancées en direction du bord de chaussée. Une des places existantes sera supprimée pour permettre le passage du trottoir qui doit rejoindre ensuite le bord de chaussée. Neuf nouvelles places sont prévues longitudinalement au bord de la Rue St-Georges qui sera élargie vers l'aval sur un mur cyclopéen. Le trottoir sera prolongé au niveau de la RC 54 jusqu'à l'arrêt de bus. Les travaux débuteront cette année.



Environnement – Aménagement du territoire

LAT – Prolongation et adaptation des zones réservées

Plusieurs changements législatifs intervenus ces dernières années ont un impact direct sur la gestion du territoire communal, à savoir la modification de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), de la loi fédérale sur les résidences secondaires (LRS), de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire ou encore de l'approbation du Plan Directeur cantonal et de sa fiche C1 concernant le dimensionnement de la zone à bâtir sans oublier la modification de la loi cantonale sur les constructions.

Les outils communaux d'aménagement du territoire, datant de 1998, doivent être mis à jour, à savoir le plan d'affectation des zones (PAZ) et le règlement communal des constructions et des zones (RCCZ). Dans l'intervalle, des zones réservées doivent être décidées conformément aux exigences de la LAT. Sans ces zones réservées, le canton pourra s'opposer aux projets de construction qu'il juge non conformes au futur PAZ à définir. De plus, si la commune n'assume pas ses responsabilités, le canton devrait prendre les mesures provisionnelles utiles (zones réservées, exécution par substitution).

La révision du PAZ et RCCZ, qui devra être conforme aux bases légales supérieures et au Plan Directeur cantonal notamment en termes de dimensionnement de la zone à bâtir, a formellement débuté avec la définition des options communales de développement et la détermination du périmètre d'urbanisation (PU). Celui-ci définit la limite entre les terrains nécessaires pour accueillir le développement prévu ces 30 prochaines années et les terrains « excédentaires ». Le projet de périmètre d'urbanisation a été validé par le Conseil communal en séance du 17 juin 2021 et transmis au service du développement territorial (SDT) le 7 juillet 2021. Celui-ci a été globalement bien accueilli par le Canton qui a transmis à la commune sa prise de position le 1^{er} mars 2022. Celle-ci a toutefois suscité des réactions de la part de la commune qui a renégocié certains points. Cela a abouti à une nouvelle prise de position plus favorable le 7 juillet 2022.

Dans la perspective de révision de son PAZ et RCCZ, la commune d'Héremence a décrété des zones réservées en mai 2019 déjà. À la suite de

la définition du périmètre d'urbanisation, il a fallu adapter les zones réservées promulguées en 2019 pour les faire correspondre au projet de PU. Pour simplifier les démarches, les zones réservées de 2019 ont été révoquées et de nouvelles zones réservées ont été publiées le 11 novembre 2022. Celles-ci et le projet de PU ont fait l'objet d'une séance d'information publique le 7 novembre 2022 réunissant près de 170 personnes.

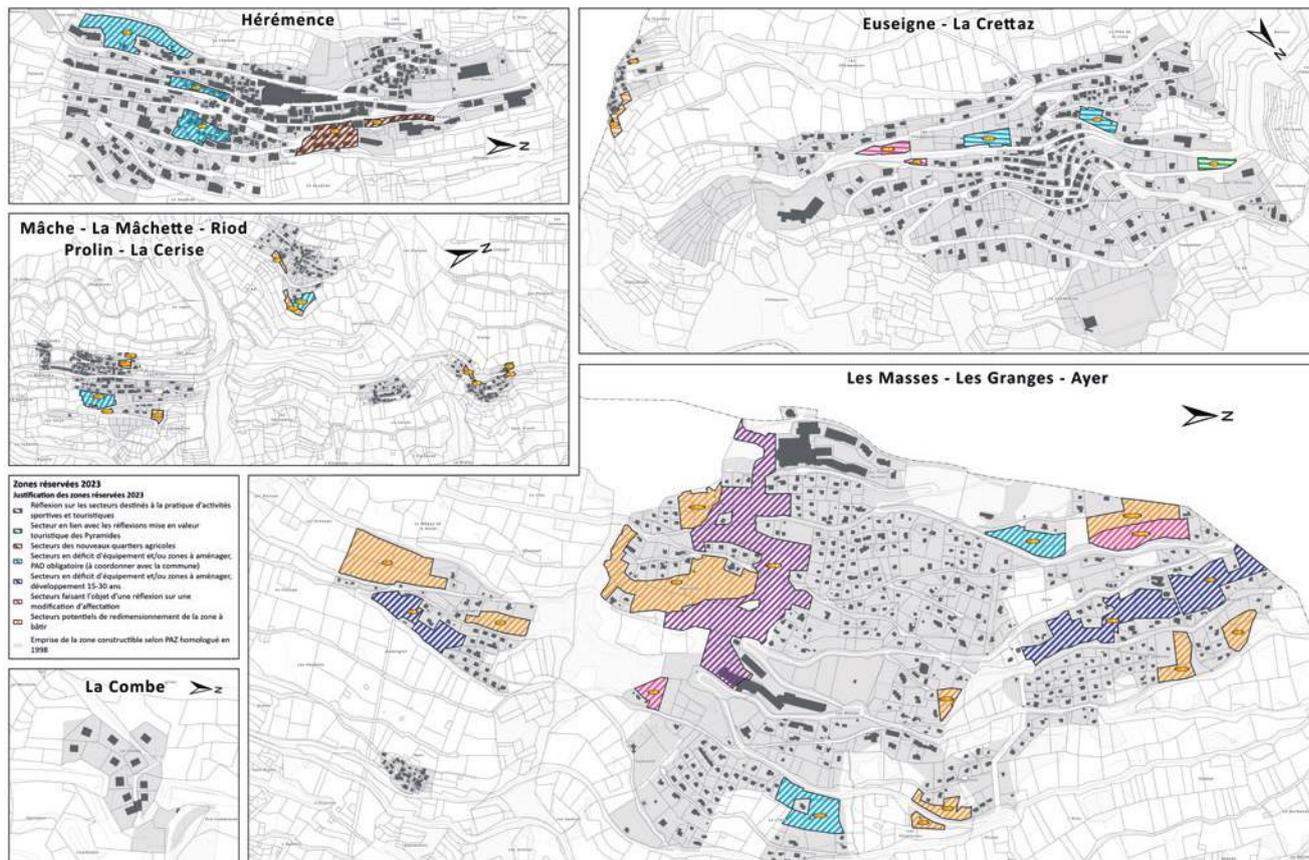
La durée légale des zones réservées est fixée à l'article 19 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT). Le Conseil municipal peut décider de zones réservées pour une durée maximale de 5 ans. Ce délai peut être prolongé de 3 ans par l'assemblée primaire. Étant donné que les premières zones réservées ont été publiées le 10 mai 2019, le délai des zones promulguées le 11 novembre 2022 court jusqu'au 10 mai 2024. L'assemblée primaire a donc été sollicitée pour statuer sur une prolongation et une adaptation de ces zones réservées, pour une durée de 3 ans dès la publication au Bulletin officiel de la décision les instituant.

Le périmètre des zones réservées est identique à celui promulgué par la publication au bulletin officiel le 11 novembre 2022 à l'exception de trois modifications mineures. Ainsi, à la suite des séances de conciliation et après des échanges avec le canton, le Conseil communal a proposé de sortir 3 secteurs de la zone réservée.

La prolongation et l'adaptation des zones réservées a été approuvée par l'assemblée primaire du 18 décembre 2023. Elles ont été publiées au bulletin officiel du 15 janvier 2024 pour une durée de 3 ans.

Prolongation et adaptation des zones réservées

(Décision de l'assemblée primaire du 18 décembre 2023)



Planning et suite des travaux

Le Conseil communal prévoit le planning intentionnel suivant :

- Information publique présentant les grands principes du futur PAZ et RCCZ en fin 2024 – début 2025
- Intégration des éventuelles observations de l'information publique dans le projet de révision du PAZ et RCCZ avant finalisation.
- Validation du futur PAZ et RCCZ par le Conseil au printemps 2025.
- Dépôt du dossier pour avis de principe à l'été – l'automne 2025.
- Date butoir fixée par le canton aux communes valaisannes pour procéder à la révision des PAZ / RCCZ automne 2026.

Qualité de l'eau potable

Nous vous donnons connaissance des qualités physiques de l'eau distribuée dans le réseau communal, qui est la même partout, à l'exception :

- du village de Mâche dont l'alimentation est assurée quasiment exclusivement par la Source de la Fontaine de Chîrro ;
- du réseau de Bertolennes-Lichière dont l'alimentation est assurée par la Source Bison 1.

Caractéristique	Unité	Réseau communal	Réseau Mâche	Réseau Bertolennes-Lichière
ph		8.1	8.0	8.1
Dureté	°F	9.4	13.5	19.7
Ammonium	mg/l	< 0.05	< 0.05	< 0.05
Nitrites	mg/l	< 0.01	< 0.01	< 0.01
Nitrates	mg/l	1.8	0.9	2.1
Magnésium	mg/l	7.5	6.6	18.7
Sodium	mg/l	1.5	1.9	1.1
Calcium	mg/l	25.8	44.1	45.7

L'eau distribuée par les consortages privés peut différer de ces valeurs.

En 2023, nous avons réalisé 30 prélèvements dans divers points du réseau communal, afin de vérifier la qualité bactériologique de l'eau distribuée. Ces prélèvements ont été analysés par le Laboratoire cantonal qui n'a relevé aucun problème sur le réseau de distribution d'eau potable communal.

Nous avons la chance de pouvoir obtenir au robinet une eau de qualité, telle qu'elle jaillit dans nos sources puisque sans traitement ultérieur et douce.

Le triage forestier du Cône de Thyon s'agrandit!

C'est au Nord, assez curieusement, qu'une demande d'adhésion des communes et bourgsoisies d'Ayent, Arbaz, Savièse et de la municipalité de Grimisuat, nous est parvenue au début de l'année 2021.

Historique de la démarche:

La commission intercommunale et inter bourgsoisiale du triage forestier Lienne-Morge (Ayent-Arbaz/Savièse-Grimisuat) a analysé l'état du triage, à la lumière de divers rapports et informations émanant de la commission de la précédente législature, ainsi que des présidents des 4 communes de l'Adret. Après une analyse des différentes options à leurs dispositions, la solution d'adhérer au triage forestier du Cône de Thyon a été nettement favorisée par rapport à une restructuration du triage Lienne-Morge. Elles ont donc déposé officiellement, le 2 juin 2021, une demande pour adhérer à notre association forestière.

Une commission de rapprochement bipartie s'est constituée et s'est réunie une douzaine de fois entre 2021 et 2023, pour préparer la feuille de route, les contrats de cession et la modification des statuts.

Les partenaires historiques du Cône de Thyon, soit la commune et bourgsoisie d'Héremence, la commune et bourgsoisie de Vex, la bourgsoisie de Sion et la ville de Sion, ont accepté à l'unanimité la demande d'adhésion d'une partie des partenaires du triage forestier de Lienne-Morge, après analyse des rapports des commissions, le 30 mai 2023.

Quelques péripéties politiques ont ralenti le processus d'adhésion de la commune et de la bourgsoisie d'Ayent. En effet, deux votations ordinaires, un référendum et une assemblée générale extraordinaire, ont été nécessaires pour voir les citoyens d'Ayent plébisciter l'adhésion à l'association forestière du Cône de Thyon.

En date du 16 janvier 2024, l'ensemble des partenaires, anciens et nouveaux, se retrouveront à Sion pour signer les statuts du triage forestier.

Pourcentage des partenaires et surface forestière :

% parts dans le triage	Partenaire	Surfaces forestières sur communes hectares	% surface forêts
23.33 %	Bgsie de Sion	728	13.82
3.34 %	Cmne de Sion		
20 %	Bgsie/Cmne de Vex	491	9.32
20 %	Bgsie/Cmne d'Hérémence	1649	31.31
66.67 %		2868	
13.06 %	Bgsie/Cmne d'Ayent	1082	20.55
8.70 %	Bgsie/Cmne d'Arbaz	369	7.01
10.90 %	Bgsie/Cmne de Savièse	895	17
0.67 %	Cmne de Grimisuat	52	0.99
33.33 %		2398	
100.00 %		5266	100

Le triage forestier couvre donc une superficie forestière de 5266 hectares. Les mandats cantonaux et fédéraux représentent un total cumulé de 97 hectares de forêt à traiter annuellement (53 ha du triage historique + 44 ha du triage Lienne-Morge). Le total de la population résidente sur le nouveau territoire représente plus de 55'000 personnes.

Bâtiment, matériel et ressources humaines :

Avec l'intégration du nouveau triage, nous avons engagé trois anciens collaborateurs, soit un

garde-forestier, un forestier bûcheron et une secrétaire à temps partiel. Seul un collaborateur n'a pas souhaité rejoindre notre société.

Tout le matériel d'exploitation de l'ancien triage Lienne-Morge a été repris, notamment un tracteur forestier de marque « Chaptrack » et sa remorque, ainsi que trois véhicules, dont deux de livraisons.

La place d'exploitation située sur la commune d'Ayent est également intégrée à notre structure, via un contrat de cession, qui concerne le bâtiment et le terrain attenant.



Le triage forestier du Cône de Thyon 2024 emploiera une trentaine de collaborateurs, répartis des deux côtés du Rhône. Nous avons restructuré l'entreprise de manière à servir équitablement les citoyens et assurer les tâches importantes du service forestier sur l'ensemble du nouveau territoire.

Le triage forestier est désormais bien équipé pour répondre aux défis actuels, dont l'adaptation des forêts aux changements climatiques, la mise à disposition de bois comme énergie de substitution et la valorisation en circuit court de la matière première bois.

*Triage forestier du Cône de Thyon
Le Garde forestier: Olivier Bourdin.*

Energie – Aménagements hydrauliques

Augmentation de l'aide à l'électricité et aux énergies

Si l'autorité communale ne peut influencer sur le prix de l'électricité facturé à ses habitants par le distributeur régional dans la mesure où celui-ci doit appliquer un tarif uniforme dans sa zone de desserte, les citoyennes et citoyens d'Héremence bénéficient d'une aide communale à l'électricité et aux énergies afin de faire face aux coûts de consommation énergétique de leur résidence principale.

La commune d'Héremence possède des participations dans les centrales hydroélectriques de Leteygeon et des Forces Motrices de la Borgne. Elle dispose aussi d'énergie à prix de revient négocié dans le cadre de la concession du premier barrage de la Dixence, qui est aujourd'hui noyé sous l'actuelle infrastructure. La hausse du prix de l'énergie a permis à la commune d'augmenter certains de ses revenus qui lui permettent d'offrir des aides à ses habitants.

Dans cet esprit, le Conseil communal a étudié une réévaluation des aides existantes à l'électricité et aux énergies. La proposition a été soumise à l'approbation de l'Assemblée primaire du 19 décembre 2022 et validée à l'unanimité par cette dernière, soit :

- Augmentation des aides depuis l'année 2023 et pour une durée de 3 ans, jusqu'en 2025
- Montant de base par ménage : CHF 300.—
- Montant par personne dans le ménage : CHF 450.—

Ces aides nouvellement adaptées ont été versées en fin d'année 2023, en même temps que l'aide à l'habitat.



20 ans d'HYDRO : de précieuses compétences au service de nos aménagements

L'exploitation et la maintenance des aménagements hydroélectriques constituent des tâches essentielles. Elles assurent un fonctionnement optimal des ouvrages au fil de l'eau comme celui des Forces Motrices de la Borgne ou d'accumulation comme l'emblématique barrage de la Grande Dixence. A ce titre, Hydro Exploitation est un interlocuteur de premier ordre qui permet de conserver de précieuses compétences en Valais.

Dans le cadre de son jubilé des 20 ans, la société HYDRO Exploitation a réuni sur 2 jours 430 collaborateurs pour une tavolata sur le couronnement du barrage de la Grande Dixence. Dans le cadre de son message adressé aux

collaborateurs et aux membres de la Direction de la société, notre Président de la commune a souligné que l'apport d'Hydro Exploitation est multiple pour une collectivité comme la nôtre : compétences au service de nos centrales de production, connaissances approfondies de nos installations sans oublier de précieux emplois dans les régions de montagne.

Gageons qu'avec les différents acteurs et partenaires concernés, nous saurons collaborer en bonne harmonie pour pérenniser et développer ensemble ce centre de compétences.

Soirée rénover mon logement Aides aux énergies

Le 24 novembre dernier, une soirée sur le thème de la rénovation des bâtiments et amélioration énergétique s'est tenue à la salle polyvalente d'Hérémence. Environ 80 personnes ont assisté à ce séminaire mené par plusieurs experts dont le bureau Physéos SA, le Canton du Valais (Service Energies et forces hydrauliques – service des contributions), la Banque Cantonale du Valais et la conseillère Cité de l'énergie.

Le but était de montrer à la population un exemple concret des coûts et subventions possibles sur un bâtiment de 1984.

Un exemple concret et parlant. En effet, les travaux seraient estimés à 290'000. – CHF dans cet exemple. A déduire un peu plus de 116'000. – CHF de subventions cantonales et communales soit un solde de 174'000. – CHF que le propriétaire pourrait financer via un produit bancaire (en effet, certaines banques sont d'accord de considérer les subventions comme fonds propres).

La soirée s'est déroulée de manière attentive et de nombreuses questions ont pu être posées aux experts présents.

Si vous aussi vous souhaitez entreprendre ces réflexions, n'hésitez pas à prendre contact avec le service technique communal qui vous renseignera volontiers sur les démarches à suivre.

L'objet de l'analyse



Construction de 1984

Isolation de 4 cm pour la dalle des combles et du plafond du sous-sol (U~0.75 W/m2K)

Isolation de 6 cm pour les murs (U~0.50 W/m2K)

Fenêtre avec vitrages «Thermopan» (U~3.0 W/m2K)

Chauffage électrique direct (radiateurs)

1 boiler par appartement pour l'eau chaude sanitaire

L'estimation des coûts

	Variante	A Variante	B (Variante C)
Assainissement énergétique			
Enveloppe thermique	0 CHF	160 000 CHF	245 000 CHF
Chauffage/ECS/distribution	85 000 CHF	75 000 CHF	90 000 CHF
Installation photovoltaïque	35 000 CHF	35 000 CHF	35 000 CHF
Frais annexes	5 000 CHF	20 000 CHF	30 000 CHF
Investissement total	125 000 CHF	290 000 CHF	400 000 CHF

Subventions			
Programme M-05 canton	9 000 CHF	0 CHF	0 CHF
Programme M-05 commune	6 000 CHF	0 CHF	0 CHF
Réseau hydraulique canton	10 000 CHF	10 000 CHF	10 000 CHF
Réseau hydraulique commune	6 000 CHF	6 000 CHF	6 000 CHF
Programme M-10 canton	0 CHF	76 700 CHF	76 700 CHF
Programme M-10 Commune	0 CHF	15 340 CHF	15 340 CHF
Photovoltaïque confédération	4 800 CHF	4 800 CHF	4 800 CHF
Photovoltaïque commune	3 500 CHF	3 500 CHF	3 500 CHF
Subvention total	39 300 CHF	116 340 CHF	116 340 CHF
Pourcentage subventionné	31%	40%	29%
Economie d'énergie sur 25 ans	160 000 CHF	210 000 CHF	190 000 CHF

Prafleuri solaire à Hérémente : les partenaires sont désormais connus

Après sa validation unanime par l'assemblée primaire d'Hérémente en juin dernier, le projet de Prafleuri solaire franchi une nouvelle étape importante avec la signature d'une lettre d'intention (LOI) entre les partenaires fondateurs, à savoir Grande-Dixence SA et la commune d'Hérémente, et OIKEN, FMV, Genedis et la Ville de Sion. Le projet est situé dans la combe de Prafleuri, une ancienne carrière exploitée lors de la construction du barrage de la Grande-Dixence. Le potentiel de production identifié est estimé à 25 GWh par année, dont une grande partie en hiver. Au travers de ce projet, les partenaires démontrent leur volonté de renforcer leur contribution à l'approvisionnement en électricité de la Suisse et de répondre aux défis actuels. L'objectif est de mettre en service une première étape de l'installation d'ici fin 2025.

Au printemps 2023, les partenaires fondateurs ont scellé leurs conditions dans une Convention, laquelle a par ailleurs été approuvée à l'unanimité des citoyens d'Hérémente, lors de l'Assemblée Primaire du 21 juin 2023. Les nouveaux partenaires reconnaissent les termes de cette convention. Avec la signature de la LOI de ce jour à Sion, la répartition des parts est désormais la suivante et témoigne de la capacité des acteurs concernés de s'unir autour de ce projet porteur avec la ferme intention de le voir se concrétiser :

Au Comité de pilotage du projet (COPIL), deux postes sont réservés pour la représentation des nouveaux actionnaires. La répartition des 6 membres du COPIL est aujourd'hui la suivante : Beat Imboden et Frédéric Zufferey (Grande-Dixence SA), Grégory Logean et Jean-Daniel Dayer (Hérémente), François Fellay (OIKEN) et Stéphane Maret (FMV). Le COPIL a pour mission d'assurer la gouvernance du projet, la coordination avec les autorités et de valider les mandats externes. Le Chef technique du projet est Eric Papilloud d'Alpiq.

Située à 2800 mètres d'altitude au sud de la Pointe d'Allèves, sur le territoire de la commune d'Hérémente, la combe de Prafleuri constitue un lieu idéal pour accueillir une installation photovoltaïque alpine. Cette ancienne moraine a servi de carrière afin d'obtenir les matériaux nécessaires à la construction du barrage de la Grande Dixence entre 1951 et 1961. Une zone relativement plane de 320 000 m² a ainsi déjà été largement remodelée par les activités humaines. Les infrastructures préexistantes sur le site constituent l'un des atouts clés du projet : les accès routiers existent déjà, de même qu'une ligne électrique moyenne tension qui arrive dans la zone du barrage et alimente une station de pompage.

Grande-Dixence SA :	45 %
Commune d'Hérémente :	20 %
Oiken :	15 %
FMV :	10 %
Genedis :	5 %
Commune de Sion :	5 %

Sur la photo (de gauche à droite) :

- Philippe Délèze (Directeur de Genedis),
- Philippe Varone (Président de Sion),
- Eric Papilloud (Chef de projet),
- Grégory Logean
(Président d'Hérémente et du COPIL),
- Stéphane Maret (Directeur des FMV),
- François Fellay (Directeur de Oiken),
- Beat Imboden (Directeur de Grande Dixence).



Transfert des concessions des eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printze, de la société Alpiq SA à la société Dixence-Cleuson SA

Les communautés concédantes ont été approchées par Alpiq SA, en été 2022, en lien avec le projet de regrouper tous les actifs liés à Première Dixence et Cleuson dans une seule entité. Cette dernière, dont la raison sociale serait Dixence-Cleuson SA, et qui serait détenue par Alpiq Suisse SA, reprendrait sans aucun changement les concessions actuelles des eaux de la Dixence, du Chennaz et de la Printze, qui courent jusqu'au 31 décembre 2031. Elle aurait son siège en Valais, à Hérémence.

Les communautés concédantes ont été appuyées par l'Etude Oberson Abels SA pour analyser cette proposition et convenir d'une convention entre les partenaires afin d'obtenir l'engagement solidaire d'Alpiq Suisse SA auprès de Dixence-Cleuson SA et de garantir que la structure envisagée n'entraîne pas de charges supplémentaires pour le partenariat fictif Première Dixence.

Il s'agit d'un cas de transfert de concession qui ne peut être refusé que s'il est contraire à l'intérêt public comme spécifié à l'art. 42 de la loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques, ce qui n'est manifestement pas le cas en l'espèce.

Il est important de préciser qu'il s'agit du transfert des concessions existantes, qui prendront fin en 2031, et non pas de l'octroi de nouvelles concessions à Alpiq SA. Ces dernières

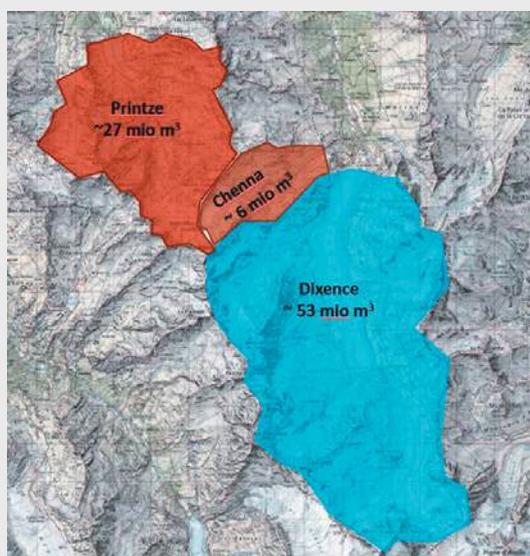
continueront donc sans changement, mais avec Dixence-Cleuson SA en lieu et place d'Alpiq SA.

Dans le cadre de la convention entre les communautés concédantes, Alpiq SA et la future société, il est expressément précisé que cette structure, qui concerne Alpiq SA, n'entraîne absolument aucun engagement des communautés concédantes quant à leur exercice ou non du droit de retour, ni à la reprise de la société en 2032.

A la demande des communautés concédantes, Alpiq Suisse SA reste totalement solidaire de la nouvelle société pour tous les engagements liés à la concession actuelle (redevances, impôts, part des fonds de roulement, obligation d'entretien, etc) Celles-ci ont également obtenu, dans le cadre de la convention, la possibilité d'avoir un droit de regard sur cette nouvelle société en pouvant déléguer trois personnes comme invitées aux réunions du conseil d'administration de cette dernière.

Les assemblées primaires d'Hérémence, Mont-Noble, Saint-Martin et Vex se sont prononcées favorablement sur ce transfert de concession en décembre dernier, tout comme le Conseil général de Sion. La commune de Nendaz et le Grand Conseil doivent encore valider ce transfert des concessions.

Concessions concernées



Participations à la force	
Commune d'Hérémence	61.91%
Commune de Nendaz	29.33%
Commune de Vex	3.07%
Commune de Mont-Noble	2.63%
Commune de Sion	1.21%
Commune de St-Martin	1.01%
Etat du Valais	0.84%

Convention – éléments clés

Aucun engagement des communautés concédantes quant à leur exercice ou non du droit de retour, ni à la reprise de la société en 2032

Ce point est clairement réglé dans le Préambule qui mentionne « Elle (la convention) n'engage en rien les Communautés concédantes quant à leur exercice ou non du droit de retour, ni à la reprise de la société au 1.1.2032 »

Alpiq Suisse SA reste directement totalement solidaire de la nouvelle société pour tous les engagements liés à la concession actuelle (redevances, impôts, part des fonds de roulement, obligation d'entretien, etc)

Ce point est réglé à l'art. 8 Engagement solidaire d'Alpiq Suisse SA

« Alpiq Suisse SA s'engage entièrement et solidairement auprès de Dixence-Cleuson SA, notamment (i) pour le paiement aux Communes concédantes des redevances annuelles liées aux concessions transférées, (ii) pour le paiement au canton de l'impôt spécial, (iii) pour le paiement des montants prévus dans la Convention 2013 relatifs aux fonds de renouvellement, (iv) à maintenir toutes les installations de première Dixence, Printse et Chennaz en état d'être exploitées conformément aux dispositions légales et conventionnelles (notamment 1996 et 2013). »

Garantie que la structure envisagée n'entraîne **pas de charges supplémentaires** pour le partenariat fictif de la Première Dixence

Ce point est réglé à l'art. 5 Partenariat fictif Première Dixence

« 1 Les revenus et les charges du Partenariat fictif Première Dixence ne seront pas impactés par le transfert des concessions à la société Dixence-Cleuson SA. Ainsi, notamment aucune charge administrative supplémentaire (soit par exemple les frais d'auditeurs, les jetons de présence des administrateurs de la société, frais de secrétariat, etc.) ne sera imputée au Partenariat. »

Possibilité d'avoir un **droit de regard sur cette nouvelle société** en pouvant déléguer trois personnes comme invitées aux réunions du CA avec devoir complet d'information

Ce point est réglé à l'art. 6 Suivi des activités de Dixence-Cleuson SA

« 1 Les Communautés concédantes de Dixence, du Chennaz et de la Printze ont le droit de déléguer des représentants non-administrateurs au sein du Conseil d'administration de Dixence-Cleuson SA. Elles peuvent désigner trois représentants avec voix consultatives afin de suivre la vie de la société pendant la durée des concessions. Les représentants seront le Président du COPIL de la société simple Dixence-Cleuson 2031 et deux autres représentants désignés par la CIR de la société simple Dixence-Cleuson 2031.

2 Les représentants des Communautés concédantes sont invités à toutes les séances du Conseil d'administration: ils peuvent participer aux discussions, obtiennent pour ce faire les mêmes informations que les administrateurs et leurs interventions sont protocolées. Ces droits seront mentionnés dans les statuts de la société Dixence-Cleuson SA. »

Tourisme et sport

Développer les synergies locales afin d'accompagner le développement touristique de notre région

Le développement touristique d'une région s'est imposé comme une entreprise collective, nécessitant l'union des forces et des compétences. Dans cette perspective, les partenariats jouent un rôle essentiel, agissant comme les fondations solides sur lesquelles repose l'essor de notre destination. Au-delà des attractions naturelles et culturelles qui font la renommée de notre commune, l'intégration réussie des partenaires locaux et des associations devient un levier essentiel pour un développement touristique durable et harmonieux.

Le tourisme n'est plus simplement une question d'attractions pittoresques et d'hospitalité, il évolue désormais vers une expérience globale, enrichie par la diversité des offres et la synergie entre les acteurs du secteur. Les partenaires, qu'ils soient du secteur public ou privé, deviennent les maillons cruciaux de cette chaîne de valeur, contribuant de manière significative à la croissance économique, à la création d'emplois et au rayonnement culturel de notre région.

L'implication des partenaires locaux, qu'ils soient commerçants, agriculteurs, artisans, entrepreneurs ou issus des associations locales gardiennes de notre patrimoine sont une composante fondamentale de notre stratégie de développement touristique. En intégrant ces acteurs au cœur de notre démarche, nous favorisons la création d'une identité touristique forte et authentique. Leur expertise, combinée à leur attachement au territoire, permet de concevoir des expériences uniques pour les visiteurs, générant ainsi un impact positif sur l'économie locale.

Nous sommes convaincus que les fruits de nos efforts actuels jetteront les bases d'un avenir touristique florissant afin d'accompagner les grands projets de demain offrant ainsi des retombées positives pour le tissu local et pour tous ceux qui contribuent à la richesse de notre région.

Renforcement stratégique de l'équipe de l'Office du Tourisme

L'année écoulée a été marquée par des transformations significatives au sein de notre Office du Tourisme, soulignant notre volonté de développer ce secteur et à anticiper les défis à venir. En décembre 2022, Adeline Cretton a rejoint l'équipe en place en tant que responsable de projet. A la suite du départ à la retraite de Pascale Favre, la direction de l'Office a été confiée à Yoann Nendaz en avril 2023. En tant que responsable marketing et communication Céline Gaspoz est chargée de promouvoir notre destination et de développer de nouvelles offres depuis 4 ans. Engagé en tant que stagiaire Pré-HES pour une année, Nicola De Girolamo débute sa formation dans le monde du tourisme à Hérémence.

Que vous soyez un habitant cherchant à explorer davantage votre région ou un visiteur curieux de toutes les merveilles qu'elle a à offrir, nous sommes là pour répondre à toutes vos questions!



QUELQUES PROJETS REALISES EN 2023**Pavillon touristique de la Grande Dixence
(Juin à octobre)**

Conscient du potentiel touristique du barrage, les différents acteurs du site (Grande Dixence SA, Theytaz Excursions, Hôtel du Barrage et l'Office du Tourisme) ont renforcé leur collaboration en 2023 afin de proposer et développer en commun de nouvelles offres en participant sous une même identité à la promotion des différentes activités et manifestations proposées à la Dixence. En renforçant sa présence au Pavillon, l'Office du Tourisme bénéficie d'un lieu stratégique pour la promotion des différentes offres disponibles dans la région.

**Finale cantonale de la race d'Hérens à Aproz
(13-14 mai)**

Durant ce week-end placé sous le signe du terroir, des traditions et de la convivialité, la race d'Hérens, devant plus de 13'000 spectateurs, fut à l'honneur au cœur de la mythique arène de Pra Bardy. Organisés par cinq syndicats d'éleveurs du Haut Val d'Hérens (Hérémente, St-Martin, Evolène, La Sage, Les Haudères) et avec le soutien de plus de 600 bénévoles, c'est toute une région qui a pu bénéficier d'une formidable visibilité. Les offices du Tourisme du Val d'Hérens ont également pu unir leurs forces afin de présenter aux visiteurs les richesses naturelles et culturelles de notre région.

**Spectacle des CIME à Hérémente (10 août)**

Les Célébrations Interculturelles de la Montagne se sont donné rendez-vous à Hérémente avec la présence de deux groupes exceptionnels en provenance du Zimbabwe et de la Moldavie. Unissant traditions et authenticité, les artistes folkloriques ont su captiver et émerveiller un large public.

**Inauguration du tunnel des Pyramides
(14 octobre)**

L'événement automnal fortement attendu par la population a marqué le début de la valorisation du site des Pyramides d'Euseigne. Le tunnel a été inauguré en grande pompe en présence des autorités mais aussi de plusieurs centaines de personnes. Celle-ci s'est faite en musique avec la fanfare *La Dixence*, le Cor des Alpes *l'Echo des Vallées* et les musiciens hérensards du groupe *On Air*. Septante-six ans après la construction du premier tunnel, le deuxième vient voir le jour en remplissant les objectifs sécuritaires réclamés par la population. Il sera un atout précieux pour le futur développement touristique du site.



Un siècle de plaisirs de la neige : le Ski-Club Hérémencia fête son centenaire

Il y a une atmosphère festive dans l'air alors que le Ski-Club célèbre son centenaire en 2023. Depuis un siècle, le club est un élément important de la communauté et a rassemblé des générations de skieurs et de passionnés de plein air. Ce centenaire n'est pas seulement une étape importante pour le club, mais aussi une célébration de l'amour des sports d'hiver et de la passion commune pour le ski.



Le Ski-Club a été fondé le 25 février 1923 et a connu un développement impressionnant. De débuts modestes à une association bien établie, le club a relevé d'innombrables défis et célébré de nombreux succès. Le centenaire est l'occasion de faire une pause et de rendre hommage à la riche histoire du club.

Le premier évènement de cet anniversaire fut la réorganisation du derby des Masses, le 25 mars 2023. Lors de cette compétition, des membres de tous âges ont pu démontrer leurs capacités et se sont affrontés avec enthousiasme.

Les commémorations se sont poursuivies par la tenue de l'assemblée des délégués de Ski Valais à Hérémence, le 10 juin 2023, au cours de laquelle les membres fondateurs, les champions actuels et les supporters de longue date ont été honorés. Ce fut une occasion émouvante de rendre hommage à ceux qui ont accompagné le club depuis ses débuts et qui ont largement contribué à son succès. Des photos et des souvenirs des décennies passées ont été rassemblés pour une exposition et l'édition d'une plaquette, afin de documenter le voyage du club à travers les âges.

Au cours de la cérémonie officielle du 100^e anniversaire, les participants ont beaucoup parlé de la signification de cet anniversaire : « Un siècle peut paraître long, mais pour nous, c'est une période de croissance, d'amitié et d'aventures inoubliables. Nous apprécions le soutien de nos membres et leur passion pour les sports d'hiver. Cet anniversaire n'est pas seulement une rétrospective de notre passé, mais aussi un engagement pour l'avenir ». Les festivités se sont poursuivies par un banquet au cours duquel les membres et les invités, dont Bastien Dayer, Mélanie et Loïc Meillard ainsi que d'anciens champions valaisans et nationaux, ont échangé et partagé des souvenirs. La salle était remplie de rires, d'histoires et du sentiment d'appartenance qui caractérise le ski-club depuis un siècle.

C'est en se projetant dans les 100 prochaines années que le Ski-Club clôt son anniversaire, prêt à vivre de nouvelles aventures, à relever de nouveaux défis et à perpétuer les traditions qui ont fait de lui ce qu'il est aujourd'hui – une source de partage des plaisirs de la neige et de communion.





Les champions honorés, dont Mélanie et Loïc Meillard et Bastien Dayer

Vie locale

Repas des aînés

Au cours de l'hiver 22/23, nous avons eu le plaisir de renouer avec la tradition du dîner commun pour nos seniors (60+). Après avoir convaincu Edmond Woelffel de compléter ses tâches à la cantine scolaire par cette activité, nous avons décidé, en collaboration avec Caritas Paroissial, d'organiser cet événement une fois par mois pendant la période hivernale, afin d'exprimer notre attachement et notre estime pour nos habitants plus âgés.

Ces rencontres permettent de savourer un délicieux repas et de partager un moment de convivialité. Nous croyons fermement que de

tels événements jouent un rôle important dans la promotion des liens sociaux.

Avec sa longue expérience de cuisinier et de traiteur, Edmond s'efforce de composer des menus alléchants.

Les dates exactes sont affichées sur le tableau d'information de la commune.

Nous encourageons nos aînés à participer à ces repas. C'est une occasion de retrouver de vieux amis et de faire de nouvelles connaissances.



L'équipe de cuisine et du service



Finances communales

Comptes

Les comptes 2021 et 2022 de la Municipalité d'Hérémence se résument comme suit:

Rubrique	Comptes 2021	Comptes 2022
Fonctionnement :		
Charges	13'063'506.74	14'559'746,34
Produits	17'976'667.89	20'324'149,76
Autofinancement	4'913'161.15	5'764'403,42
Amortissements	4'758'901.19	1'518'722,59
Attribution à la réserve		3'000'000,00
Excédent de revenus	154'259.96	1'245'680,83
Investissement :		
Dépenses	3'818'025.94	4'717'051,59
Recettes	874'124.75	901'718,25
Investissements nets	2'943'901.19	3'815'333,34

Les comptes 2022 de la Municipalité d'Hérémence bouclent sur un excellent résultat, avec une marge d'autofinancement de CHF 5'764'403.42.

En comparaison avec les prévisions budgétaires, les résultats sont globalement supérieurs aux attentes et s'expliquent principalement comme suit:

- > En 1987, les signataires de la convention Cleuson-Dixence ont entre autres convenu que la construction de l'aménagement de Cleuson-Dixence ne pourrait pas entraîner une diminution appréciable des recettes fiscales perçues jusque-là. Au courant de l'année 2021, le litige fiscal qui opposait les sociétés de partenaires à l'Etat du Valais, en lien avec les taxations des années 2010 à 2021, a été réglé. En conséquence, les taxations définitives sont entrées en force. Etant donné que pour certaines années, l'impôt n'atteignait pas le minimum garanti dans le règlement, une compensation a été demandée par la commune pour un montant de l'ordre de CHF 2'400'000.— ;
- > Les impôts sur les personnes physiques ont été plus importants que budgétisés, et ont amené une augmentation des recettes de l'ordre de CHF 300'000.— ;

> Les impôts spéciaux, notamment les gains immobiliers et les droits de mutations, ont été plus importants que budgétisés et ont amené une augmentation des recettes de l'ordre de CHF 600'000.— ;

> Les recettes du commerce de l'énergie sont soumises aux fluctuations du marché de l'hydroélectricité. Les ventes ont pu être réalisées à un prix plus favorable que prévu au budget. En conséquence, un montant de l'ordre de CHF 600'000.— a été encaissé en plus des prévisions budgétaires.

Les dépenses nettes d'investissement s'élèvent à CHF 3'815'333.34. Parmi les travaux entrepris, nous pouvons citer:

- > Les travaux de rénovation du bâtiment communal – 1^{re} étape ;
- > L'acquisition des locaux de l'ancienne banque Raiffeisen ;
- > La participation aux coût d'amélioration des routes cantonales, notamment pour le tunnel des Pyramides ;
- > Le parking à l'entrée du village d'Hérémence – 1^{re} étape.

Les comptes 2022 de la municipalité ont été adoptés à l'occasion de l'Assemblée primaire du 21 juin 2023.

Finances communales

Budget

Les budgets 2023 et 2024 de la Municipalité d'Héremence se résument comme suit :

Rubrique	Budget 2023	Budget 2024
Fonctionnement :		
Charges	14'956'140.00	16'457'320,00
Produits	19'670'600.00	20'419'800,00
Autofinancement	4'714'460.00	3'962'480,00
Amortissements	2'038'000.00	2'908'000,00
Attribution à la réserve	2'000'000.00	500'000,00
Excédent de revenus	676'460.00	554'480,00
Investissement :		
Dépenses	11'035'000.00	9'365'000,00
Recettes	1'518'000.00	1'939'450,00
Investissements nets	9'517'000.00	7'425'550,00

La marge d'autofinancement 2024 de la Municipalité d'Héremence est estimée à environ CHF 3.9 millions. Les recettes estimées pour la vente d'énergie hydraulique restent stables par rapport au budget 2023, pour s'établir à CHF 7.5 millions.

Durant l'année 2024, le conseil municipal a prévu de réaliser un programme d'investissements ambitieux, de l'ordre de CHF 7.4 millions. Parmi ces derniers, nous pouvons relever :

- > La première étape de la construction du dépôt des travaux publics ;
- > La dernière étape de la construction du parking à l'entrée Nord du village d'Héremence ;
- > L'amélioration des routes communales, notamment la route des Ateliers à Héremence et la route de Tsepès en dessus de Pralong ;

- > L'amélioration des services communaux de la route de la Traverchire à Euseigne, en parallèle aux travaux projetés par le canton ;
- > L'amélioration des routes forestières, dans le secteur des Chèques ;
- > Les travaux de protection contre les éboulements prévus dans le secteur de Riod.

Le budget 2024 de la Municipalité a été adopté à l'occasion de l'Assemblée primaire du 18 décembre 2023.



Citoyens à l'honneur en 2023

L'accueil des nouveaux habitants

Le conseil communal a convié à un apéritif de bienvenue les nouveaux habitants ayant déposé leurs papiers dans notre commune durant l'année écoulée.

En 2023, 72 personnes se sont établies sur le territoire communal.

Les autorités communales et judiciaires ont reçu les personnes qui ont répondu présentes à l'invitation le 4 janvier 2024 à la salle St-Nicolas d'Hérémente pour un moment convivial.

Bienvenue à tous ces nouveaux résidents !



Jubilaires

Toutes nos félicitations
à ces jubilaires!

Comme à l'accoutumée, le conseil communal a eu le plaisir d'accueillir les jubilaires 2023.

L'occasion de partager un repas et une sympathique « veillée » dans une ambiance très conviviale, emplies de souvenirs et d'anecdotes.

Ont été honorés en 2023 :

60 ans de mariage

- **Dayer Monique et Jean-Paul**
Hérémence
- **Genolet Josiane et Bruno**
Hérémence
- **Nendaz Adelheid et Georges**
Mâche



60 ans de mariage

50 ans de mariage

- **Dayer Monique et Placide**
Hérémence
- **Dünnenberger Eliane et Herbert**
Prolin
- **Genolet Marlène et Aimé**
Mâche
- **Sierro Carmen et Albert**
Hérémence
- **Sierro Marie-Rose et Jean-Luc**
Euseigne



50 ans de mariage

90 ans

- **Amez-Droz Heidi** • Mâche (excusée)
- **Amez-Droz Henri** • Mâche (excusé)
- **Dayer Marthe** • Euseigne
- **Genolet Raymond** • Hérémence
- **Genolet Thérèse** • Hérémence (excusée)
- **Logean Marie-Thérèse** • Euseigne (excusée)
- **Mayoraz Sidonie** • Hérémence
- **Moix Thérèse** • Hérémence (excusée)
- **Sierro Augusta** • Hérémence
- **Sierro Marie-Louise** • Hérémence (excusée)
- **Sierro Rosa** • Hérémence (excusée)



Majorité civique

Après un survol en hélicoptère du territoire communal, la classe 2005 a eu l'honneur d'être reçue par les autorités communales à l'occasion d'un repas partagé avec les jubilaires où chacun a pu s'exprimer sur ses orientations et aspirations futures.

Une majorité civique qui a touché cette année 7 nouveaux citoyens.

Le président n'a pas manqué de rappeler que le système civique suisse permet à tout un chacun de participer aux décisions politiques en usant de son droit de vote. Il les a également invités à participer aux assemblées primaires afin de comprendre la vie de notre Commune et ainsi exprimer leur avis dans les choix que la population doit prendre.

La cuvée 2023 se compose de :

Bourdin Nicolas, de Pia et Thierry
Euseigne
Collège des Creusets

Bovier Estelle, de Carmen et Régis
Hérémece (Excusée)

Dayer Emilie, de Nathalie et Régis
Hérémece
HES maturité santé

Dayer Ethan, de Clara et Philippe
La Cerise
Apprenti assistant socio-éducatif
au Home St-Sylve

Derguti Ilesa, de Kumrije et Burim
Euseigne (Absente)

Micheloud Sarah, de Stéphanie et Pierre-Antoine
Hérémece
Collège des Creusets

Seppey Alexandra, de Natacha et Alain
Euseigne (Absente)



Bienvenue à tous ces nouveaux citoyens d'Hérémece et plein succès dans leur vie professionnelle et privée.

Mérites sportifs, mérites culturels et coup de cœur

Sur proposition de la commission ad hoc, le conseil communal a désigné les mérites 2023 suivants :

Mérites culturels :

- **Baptiste Rudaz**
Champion valaisan en catégorie « timbales »
Champion valaisan en catégorie « caisse claire »
au Concours valaisan des percussionnistes et batteurs 2023

Mérites sportifs :

- **Flavie Dayer et Amélie Sierro**
Championnes suisses avec l'équipe
VS U12F de basketball
- **Chloé Monbaron**
3^e place place en catégorie « U14 »
aux Championnats valaisans
d'escrime



➤ M. Baptiste Rudaz pour ses
niveaux valaisans, 1^{er} place a
1^{ère} place au concours de ca

Coup de cœur:

- **Eric Genolet**
pour la réalisation d'une plaquette
commémorative à l'occasion des 70 ans
du groupe folklorique l'*Alouette*
- **Manuel Rocha Lopes**
La Fromagerie d'Hérémence
Etoile de bronze au prix d'excellence
pour un fromage de qualité
avec le fromage Raclette du Valais AOP
« DIXENCE »

**Le conseil communal
a eu le plaisir de remettre
les récompenses
à tous ces heureux méritants
lors de la réception
des nouveaux habitants
le 4 janvier 2024
à la salle polyvalente.**



Sociétés locales

Sociétés	Présidents	Adresse	NP Lieu	Adresse e-mail
Amicale des Chasseurs	p.a. M. Jean-Marc Seppey	Rue du Cornet 8	1982 Euseigne	jean-marc.seppey@admin.vs.ch
Amicale des Sapeurs Pompier	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Chemin de la Fin 16	1987 Héréence	ma.dayer@bluewin.ch
Amicale du Local	p.a. M. Joël Genolet	Rue des Férys 7	1987 Héréence	
Amicale Villageoise Mâche	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Battr. 425 Mâche	1987 Héréence	ma.dayer@bluewin.ch
Cercle Théâtral	M. Andy Dayer	Route Principale 9	1987 Héréence	andy.dayer@hotmail.com
Chœur «Saint-Nicolas»	p.a. M ^{me} Béatrice Bovier	Rue de Lousse 18	1987 Héréence	info@choeur-st-nicolas.ch
Club de Pétanque	p.a. M. Nicolas Dayer	Rue du Tunnel 24	1950 Sion	
Conseil de Communauté	p.a. M. Yvan Delaloye	Route de la Condémine 72	1982 Euseigne	pydelaloye@hotmail.com
Consortage d'Essertze	p.a. M. Nicolas Seppey	Rue de l'Église 30	1987 Héréence	
Consortage d'Orcheraz	p.a. M. Paul Bovier	Batt. du Village 1	1987 Héréence	paul@ed-bovier.ch
Consortage de Mandelon	p.a. M. Nicolas Gauye	Route Devant-L'Église 5	1981 Vex	
Fanfare «La Dixence»	p.a. M. Raynald Mariéthoz	Rue du Plan-de-la-Croix 15	1982 Euseigne	raynaldmariethoz@bluemail.ch
Fan's Club Meillard	p.a. M. Laurent Seppey			membres@fanclubmeillard.ch
FC US Hérens	p.a. M. Lionel Bourdin	Case postale 67	1981 Vex	
Fifres et Tambours «Les Aiglons»	p.a. M. Marc-André Pitteloud	Chemin d'Ypresse 2	1992 Les Agettes	m-a.pitteloud@bluewin.ch
Fondation Robert & Mathilde Seppey	p.a. M ^{me} Josiane Delavy	Rue du Plan-de-la-Croix 16	1982 Euseigne	info@fondationseppey.ch
Groupe folklorique «L'Alouette»	p.a. M. Sébastien Nendaz	La Poya de Riod 5	1987 Héréence	sebastien.nendaz@gastrosocial.ch
Guggenmusik «Les Peinsâcliks»	p.a. M. Yann Hays	Batt. du Village 51	1987 Héréence	yann.hays@hotmail.com
Héréence Jeunesse	p.a. M. Nathan Sierro	Route du Fio 26	1987 Héréence	nathan.sierro@gmail.com
Hérens Basket	p.a. M ^{me} Alexandra Dayer	Rue des Grillons 5	1987 Héréence	
Lè Tsaudric	p.a. M. Jean-Michel Robyr	Rue de la Mâchette 8	1987 Héréence	
Les Amis du Moulin	p.a. M. Bruno Genolet	Case postale 19	1987 Héréence	bruno.genolet@bluewin.ch
Les Amis du Pain	p.a. M. Alexandre Vermot	Rue du Plan-de-la-Croix 12	1982 Euseigne	
Moto-Club Razes-Pâquerettes	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Chemin de la Fin 16	1987 Héréence	ma.dayer@bluewin.ch
Patrimoine Héréence	p.a. M. Yvan Delaloye	Battr. 415 Mâche	1987 Héréence	patrimoine.valdesdix@bluewin.ch
Section Sainte Bernadette	p.a. M ^{me} M.-Jeanne Dayer	Rue de la Cure 23	1987 Héréence	mjdayer64@gmail.com
Ski-Club «Héremencia»	p.a. M ^{me} Raphaëlle Favre-Schnyder	Rte des Mayens 115 - CP 627	1992 Mayens-de-Sion	presidente@scheremencia.ch
Ski-Club «Les Pyramides»	p.a. M. David Gaspoz	Rte de la Fin 9	1982 Euseigne	
Société des Pêcheurs amateurs	p.a. M. Samuel Rimpot	Batt. de Mâche 447	1987 Héréence	huslimutz@gmail.com
Société de Développement	p.a. M ^{me} Marielle Dayer	Case postale 22	1987 Héréence	sd.heremence@gmail.com
Société de Gym «La Gentiane»	p.a. M. Sébastien Dayer	Case postale 4	1987 Héréence	secretariat@gym-mache.ch
Sté de Tir aux armes de chasse du Sauterot	p.a. M. Cyrill Pitteloud	Imp. du Cottard 4	1981 Vex	cyrillpitteloud96@gmail.com
Société de tir «Le Grütli»	p.a. M. Fabrice Seppey	Rue du Cornet 8	1982 Euseigne	fseppey@gmail.com
Tennis-Club Héréence	p.a. M ^{mes} Marylène Logean et Anne Grandjean	L'Impasse 18	1987 Héréence	
Uni-Hockey-Club Hérens	p.a. M. Yannick Dayer	Route Principale 24	1987 Héréence	president@uhcherens.ch
Union Villageoise	p.a. M. Raphaël Seppey	Rue des Granzettes 1	1982 Euseigne	raphael.seppey@gmail.com
Team Hérens	p.a. M. Joachim Chardon	Rte de Courtille 34A	1981 Vex	

Memento

Administration communale (*)

Tél. 027 282 50 20

Ouverture du bureau :

Lundi : 14h à 17h

Mardi : 14h à 18h

Jeudi : 14h à 17h

Vendredi : 14h à 17h

E-Mail : commune@heremence.ch

Web : www.heremence.ch

Cadastre (*)

Tél. 027 282 50 27

Ouverture du bureau :

Mardi : 14h à 18h

Jeudi : 14h à 17h

E-Mail : cadastre@heremence.ch

Service technique (*)

Responsable : M. Patrick Dayer

Tél. 027 282 50 30

Natel 079 779 00 65

Ouverture du bureau :

Mardi : 14h à 18h

Jeudi : 14h à 17h

E-Mail : patrick.dayer@heremence.ch

Constructions (*)

Tél. 027 282 50 29

Eau potable :

Tél. 079 628 60 00

Appel sanitaire d'urgence

Tél. 144

Conciergerie

Responsable :

M. Jean-François Sierro

Natel 079 212 62 37

Salles communales

Réservation auprès
de l'administration communale

Écoles à Hérémence

1H à 6H :

Tél. 027 282 50 35

7H et 8H :

Tél. 027 282 50 34

CO Hérens à Euseigne :

Tél. 027 281 20 04

Bibliothèque communale

Ouverture :

Mardi : 16h à 19h

Jeudi : 16h à 19h

AVS

M. René Micheloud, secrétaire communal

Reçoit sur rendez-vous

Tél. 027 282 50 22

Pouvoir judiciaire

Juge :

M^{me} Fabienne Mayoraz

Tél. 079 412 05 01

Vice-Juge :

M^{me} Linda Gauye

Tél. 079 455 85 48

Etat-Major en cas de catastrophe :

Tél. 027 282 50 70

(*) Tout le personnel communal se tient à disposition sur rendez-vous en cas de besoin.

Ensevelissements

Responsable :
M. Marc-Antoine Dayer
Natel 079 697 72 64

État civil pour le Val d'Hérens
Office d'état civil de Sion

Tél. 027 606 33 40
www.vs.ch/web/spm/etat-civil

Offices de poste

Edelweiss Market
Héremence : 027 281 20 66
Euseigne : 027 281 21 73

Hôpital régional de Sion

Tél. 027 603 40 00

Médecins

D^r Claude Marguerite de Ruitter
Route de Sion 11 – Home Saint-Sylve,
Rez inférieur – 1981 Vex
Tél. 027 207 51 21
Fax 027 207 51 22
E-mail : cabvex@hin.ch

Pharmacie

Pharmacie de Vex
Tél. 027 207 26 26

Taxateurs officiels

Dayer André, d'Émile – Héremence
Tél. 027 281 26 29
Follonier Georges — Héremence
Natel 079 357 14 84

Feu

Numéro d'alarme : 118

Police intercommunale

info@police-herens.ch 027 207 23 36

Fondation home Saint-Sylve, Vex

Tél. 027 208 50 00

CMS régional de Sion-Hérens-Conthey

Tél. 027 563 56 00
E-mail : herens@cms-smz.ch

Héremence Tourisme

Tél. 027 281 15 33
E-mail : heremence@valdherens.ch

Paroisse d'Héremence

Tél. 027 563 20 20

Conseil de communauté

Par Yvan Delaloye, Euseigne
Tél. 027 281 38 63

Service forestier

Garde forestier du cône de Thyon :
M. Bourdin Olivier
Natel 079 637 53 44
Fax 027 207 31 51

Distribution d'électricité

OIKEN
1951 Sion
Tél. 027 617 30 00
E-mail : client@oiken.ch

**Stand de tir intercommunal
à Praz-Jean**

Tél. 027 281 25 53

Garde-chasse

Progin Alain
Natel 079 355 39 02



Commune
Hérémente

www.heremence.ch

